

ADDENDA
Comité consultatif national de l'immunisation (CCNI)
Déclaration sur la vaccination antigrippale
pour la saison 2007-2008
Vol. 33, DCC-7, 1^{er} juillet 2007

Une phrase a été ajoutée à la section « Administration du vaccin antigrippal : Posologie » à la page 16 (en caractères gras dans le paragraphe ci-dessous et dans le paragraphe accompagné d'un astérisque qui suit le tableau) et devrait se lire comme suit :

La posologie et le type de vaccin contre la grippe recommandés sont présentés au tableau 2. Les vaccins antigrippaux offerts au Canada sont des vaccins à virion fragmenté ou sous-unitaires inactivés. Deux produits, (Vaxigrip^{MD}, Fluviral S/F^{MD}), sont des vaccins à virion fragmenté qui ont été traités avec un solvant organique afin d'éliminer les glycoprotéines de surface et de réduire ainsi la réactogénicité du vaccin. Influvac^{MC} est un vaccin sous-unitaire trivalent inactivé contenant des antigènes de surface du virus de la grippe, qui est actuellement autorisé pour utilisation chez les personnes de ≥ 18 ans. Chaque dose de 0,5 mL du vaccin contient 15 μg d'hémagglutinine de chaque antigène. Les enfants de < 9 ans doivent recevoir deux doses du vaccin antigrippal, administrées à 4 semaines d'intervalle, s'ils ont reçu une dose du vaccin (ou n'en ont reçu aucune) pendant une saison grippale antérieure. **Les enfants admissibles qui commencent leur troisième année ou plus de vaccination et qui ont reçu une seule dose à chacune des 2 premières années peuvent recevoir une seule dose annuelle. Autrement dit, si un enfant a reçu une seule dose du vaccin au cours de 2 années précédentes ou plus, consécutives ou non, il a besoin d'une seule dose par la suite.**

L'administration des vaccins antigrippaux actuellement disponibles n'est pas recommandée chez les nourrissons de < 6 mois.

Âge	Type de vaccin	Dose (mL)	N ^{bre} de doses
6-35 mois	virion fragmenté	0,25	1 ou 2*
3-8 ans	virion fragmenté	0,5	1 ou 2*
≥ 9 ans	virion fragmenté	0,5	1
≥ 18 ans	sous-unitaire, ou virion fragmenté	0,5	1

* Les enfants de < 9 ans doivent recevoir deux doses du vaccin antigrippal, administrées à 4 semaines d'intervalle, s'ils ont reçu une dose du vaccin (ou n'en ont reçu aucune) pendant une saison grippale antérieure. Toutefois, **les enfants admissibles qui commencent leur troisième année ou plus de vaccination et qui ont reçu une seule dose à chacune des 2 premières années peuvent recevoir une seule dose annuelle. Autrement dit, si un enfant a reçu une seule dose du vaccin au cours de 2 années précédentes ou plus, consécutives ou non, il a besoin d'une seule dose par la suite.**